



Garantie piscine gonflable

Par **hussard**, le **02/07/2009** à **02:36**

Bonjour,rnrnJ'ai acheté une petite piscine gonflable chez Gamm vert au Lamentin.rn
rnAchetée le samedi 20/06/09 dans l'après-midi, je l'ai mise en fonction le dimanche en fin d'après midi. Le boudin de la piscine explosa le lundi 22/06 juste avant le retour de mes enfants de l'école.rn rnAujourd'hui, je suis passé dans le magasin pour faire constater le défaut et obtenir l'application de la garantie. Le responsable de rayon n'a pas voulu répondre à ma requête en prétextant que les piscines vendues n'étaient pas soumises à garantie.rnJe lui ai rétorqué que je croyais que tous les produits vendus bénéficiaient d'une garantie. Il m'a alors dit que cela dépendait du responsable de magasin. Malgré une attente de plus d'une demi-heure, le chef de magasin ne voulut pas me recevoir et fit confirmer par ses vendeurs que les piscines n'étaient pas garanties.rn rnEntre temps, j'ai demandé un écrit de ces allégations ainsi que la charte du magasin : les deux m'ont été refusés.rn rnPourriez vous m'éclairer sur cette histoire.rn rnMerci